



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 mai 2022

N°18-2022 : Création d'un poste d'adjoint au Maire supplémentaire, désignation du troisième adjoint et attribution d'une indemnité

L'an deux mille vingt et deux, le 16 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 26 avril 2022 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantal GANTCH, Maire, Aurélie CELLIER Adjointe au Maire, Philippe DUFOUR Adjoint au Maire, Messieurs Thibaut FUGIER, Bertrand LACCOURS et Joël VERDIER Conseillers Délégués ; Mesdames Nadia BERCKMANS, Béatrice de JESSE LEVAS et Marine de TAFFIN conseillères municipales, Messieurs Éric FRON-ORTIN et Cyril HASBROUCQ, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal CASTELAIN, conseillère municipale (donne pouvoir à Aurélie CELLIER), Madame Laurence GODARD-DEBIZET, conseillère municipale (donne pouvoir à Joël VERDIER), Madame Christelle LAGARVE, conseillère municipale (donne pouvoir à Monsieur Philippe DUFOUR) et Monsieur Laurent MEYNIER, conseiller municipal (donne pouvoir à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS).

Secrétaire de séance : Madame Béatrice DE JESSE LEVAS.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-1 ;

Vu les articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales permettant aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du n°13-2020 du 23 mai 2022 déterminant la création de 2 postes d'Adjoints au Maire

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Savignac de l'Isle est de quinze membres, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser quatre ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- de **créer** un poste d'adjoint au Maire supplémentaire, ce qui fixe à trois le nombre d'adjoints au Maire de la commune.
- de **nommer** Monsieur Joël VERDIER, 3^{ème} adjoint en charges des bâtiments communaux et du patrimoine communal
- d'**attribuer** une indemnité en tant que 3^{ème} adjoint au Maire.

Par conséquent, le tableau du conseil municipal sera modifié comme suit :

Fonction	Prénom et NOM	Indemnité
Maire	Chantal GANTCH	31 % de l'indice 1027
1 ^{er} adjoint	Philippe DUFOUR	8,25 % de l'indice 1027
2 ^{ème} adjoint	Aurélie CELLIER	8,25 % de l'indice 1027
3 ^{ème} adjoint	Joël VERDIER	8,25 % de l'indice 1027
Conseiller délégué	Thibaut FUGIER	4,13 % de l'indice 1027

Art.1 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Chantal GANTCH

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.